Office fédéral de l’énergie, 3003 Berne

Modification de l’ordonnance sur l’encouragement de la production d’électricité issue d’énergies renouvelables (OEneR)

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication (DETEC) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur le projet de modification de l’ordonnance sur l’encouragement de la production d’électricité issue d’énergies renouvelables (OEneR).

Le Conseil d’État approuve ces modifications qui visent à réduire les coûts d’énergie d’ajustement et alléger ainsi la charge sur le fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l’assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 4 février 2026

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, C. GRAF

La chancelière, S. DESPLAND